



L'édito de Nicolas T. :

L'eau, c'est la vie. Outre celle qui nous tombe du ciel de façon plutôt copieuse, c'est celle que le SIAEPG nous distribue que j'évoquerai dans cet édit-eau.

Avec Gilles, je fais partie du comité syndical en tant que délégué de notre commune. Au moins deux fois par an, ce comité est réuni pour discuter des projets en cours, des actions passées et à venir, décider des budgets et des tarifs. Les sujets abordés sont techniques, parfois complexes, souvent économiques et même sociaux.

J'étais déjà convaincu du caractère précieux de l'eau (c'est une ressource, économisons-la) mais je n'avais jamais réellement mesuré l'ampleur des moyens déployés pour diluer ma grenadine, dont les châteaux d'eau ne sont que la partie visible. Glou!

A la Une

Le nouvel agencement de la bibliothèque à la mairie est terminé !!! (Merci Julie).

Vous allez donc pouvoir retrouver et profiter de :

- **Au 1er étage : La plupart des livres (romans, histoire, jeunesse, découverte, ...)**
- **Au rez-de-chaussée, à l'accueil :**

*** Une double étagère consacrée au « livre/échange » ;**

*** Une petite pièce où petits et grands y trouveront BD et autres livres pour enfants mais aussi, est mise à disposition une table pour 3 à 5 personnes libre pour des moments de lecture, de partage de travail (exposé) ou autre.**

Nous vous souhaitons une lecture agréable et variée sur place, à emprunter ou à échanger.

Actu du mois :

- > Vous avez reçu votre nouvelle carte d'électeur. N'oubliez pas de venir au bureau de vote (à la salle des fêtes) ou de donner procuration pour le dimanche 23 Avril afin d'accomplir votre devoir de citoyen au 1^{ier} tour des élections présidentielles ;
- > Une poissonnerie va ouvrir à la place de la boulangerie prévue ;*
- > Vacances scolaires du 1 au 17 Avril.

Bon à Savoir : Règles pour déclarer son « bâti »

A toutes constructions ou modifications de son habitat, des éléments déclaratifs (permis de construire ou simple déclaration de travaux) sont à déposer en mairie.

Les services du cadastre font régulièrement des contrôles de terrain. Il peut s'ensuivre dans ce cas un rattrapage jusqu'à 3 ans en arrière. Si vous faites vous-même la régularisation vous éviterez ce rattrapage. Utilisez le document Cerfa N°10867*04 dans la plupart des cas. Voici une liste (non exhaustive) d'éléments pouvant rentrer en compte :

- Nouvelles constructions dont garages et abris de jardin (déclaration pour une surface de plancher supérieure à 5 m² et inférieure à 20 ou 40 m², au-delà, il faut un permis de construire) ;
- Extension de bâtiment existant (agrandissement, véranda, ...) ;
- Aménagement des combles si la surface créée est supérieure à 10 m² de surface de plancher ;
- Modification de destination (exemple transformer un garage en habitation) ;
- Modification de l'aspect extérieur (remplacement ou ajout d'éléments, modification des teintes ou des matériaux de la façade, installations de panneaux photovoltaïques, terrasses,...) ;
- Piscine enterrée, barbecue, clôture, habitation légère de loisir.

Du côté du conseil municipal

Vous trouverez ci-dessous la liste des sujets abordés lors du dernier conseil qui a eu lieu le Mardi 28 Mars 2017

Vous pouvez retrouver le compte rendu détaillé sur le site de la mairie www.senouillac.fr ou directement en mairie

Attention : Le compte rendu du conseil municipal ne devient officiel qu'après validation du conseil qui suit, toutes analyses ou interprétation fallacieuse reste de la responsabilité de son auteur.

- Délibérations :
 - Approbation du compte de gestion 2016 de la commune Approbation des comptes administratifs (résultat du budget fonctionnement : 148 627€ - résultat du budget Investissement : -1359€ ;
 - Report à nouveau (report du résultat de fonctionnement 2016 au budget investissement 2017) ;
 - Vote des taxes reportées au prochain conseil ;
 - Création d'un budget annexe « bâtiments locatifs communaux » ;
 - Mise à jour de l'indice indemnitaire.
- Comptes rendus des différentes commissions et questions diverses :
 - Compte rendu du conseil d'école du Mardi 14 Mars ;
 - Compte rendu de la réunion de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) du Vendredi 24 Mars ;
 - Réponse à la proposition de M. LAUTIER d'échange du garage attenant à l'église contre son « bistrot clandestin » : Réponse reportée conditionnée à l'accord de la préfecture sur la procédure d'expropriation d'un bâtiment en état d'abandon manifeste ;
 - Mise en place des tours de garde des élections présidentielles ;
 - Résultat de la bourse aux vêtements, jouets et puériculture : 211€ au profit du CCAS ;
 - Réflexion sur la nouvelle destination de l'ancienne bibliothèque.

Date du prochain conseil municipal : Mercredi 12 Avril à 20h30

*Un conseil exceptionnel sur le sujet de la création d'un musée aura lieu le Lundi 1 Mai à 12h00 **

La communauté d'agglomération en bref

Agglomération ! Ou usine à gaz ?

Ou la preuve qu'il est plus facile pour nos grands penseurs d'avoir des idées (loi N.O.T.R.E) que de les mettre en place. Ce qui doit devenir une grande unité pour nous rendre plus fort et plus visible est en passe de se noyer dans la complexité des cas particuliers. Pourtant de grands consultants ont apporté leurs compétences, mais cela ne fait pas tout. Alors pour tous les élus, les agents de l'agglomération et les agents communaux autant efficaces et consciencieux qu'ils soient, il ne reste plus qu'à faire comme ce bon Émile Coué, user de la pensée positive et s'auto-suggérer que demain ira mieux.

En attendant, rien de neuf, la grosse machine administrative démarre !

Le comité Sénouillacois a vu le jour !



Lors du conseil de Mars dernier, nous avons évoqué la constitution toute fraîche du comité des fêtes, le « Comité Sénouillacois ».

Pas de temps à perdre, le bureau – très motivé – s'attèle à fond sur les projets.

Le premier est évidemment la fête du village les 23/24/25 juin à laquelle rien ne manquera : jeux inter-villages, repas aligot-saucisses, trail-VTT-Rando, courses d'ERNI et majorettes. Pour vous mettre dans l'ambiance et se présenter, le comité a prévu une aubade fin mai / début juin. Nous en reparlerons.

Viendront ensuite le marché gourmand (02/09) et le vide grenier (25/09), plus tard la soirée primeur (18/11) et enfin l'année sera clôturée par un réveillon.

Plus que jamais, nous espérons que ces rendez-vous rassemblerons un maximum de personnes !

Les petites infos sympas

Le Dicton : Lune d'avril, ne passe pas sans gelée.

Côté Fleur : Cela fait plusieurs mois que nous l'attendions, il se faisait désirer, enfin nous sommes au printemps : mois important pour le jardinage où nous observons les bourgeons (fleurs et feuilles) grossir. Quelques idées jardin puisque vous avez peut-être déjà réfléchi à son organisation.

Semez et plantez vivaces et annuelles à tour de bras tels que Aubriète, Campanule, Gaura, Phlox, Sauges, Mille Pertuis, Aster, Pourpier, Aster... Environ 1500 espèces pour tous les coins ombragés ou en plein soleil.

Mettez aussi les bulbes d'été et d'automne en terre (Anémones, Glaïeuls, Arums, Dahlias, Canas...).

Vous pouvez encore planter les arbres et arbustes en container, sans oublier de les noyer à la plantation puis les arroser copieusement environ une fois par semaine. Au potager, faites vos semis de Carottes, Betterave, Céleris, Chou, Courgettes et Radis pour le plaisir des petits sans oublier de planter les Pommes de Terre, Artichauts et Asperges... Vous avez un peu de travail mais quel plaisir.

Si vous divisez quelques plantes encombrantes sachez que nous sommes preneurs afin de continuer l'embellissement du village, nous pouvons venir les chercher.

L'astuce : Finis les pucerons! Pour chasser les pucerons de vos rosiers, il vous suffit de planter de l'ail à leur pied. En plus, l'ail renforcera le parfum de vos roses !

La date du mois: Le 1^{er} Avril : Pourquoi fait-on des blagues le 1er d'avril et d'où vient la tradition du poisson d'avril? Le calendrier tel qu'il est aujourd'hui n'a pas toujours existé. Jusqu'en 1564, l'année commençait le 1er avril et se terminait fin mars. Pour célébrer la nouvelle année, les gens s'offraient des aliments. Le mois d'avril était une période de carême pendant laquelle il était interdit de consommer de la viande, alors, pour célébrer la nouvelle année, on s'offrait du poisson. Lorsque le roi Charles IX décida de modifier le calendrier et de faire commencer l'année le 1er janvier. Les gens s'offrirent des cadeaux pour fêter la nouvelle année. Mais de nombreuses personnes n'arrivaient pas à se faire à ce changement, et continuaient donc à s'offrir des cadeaux le 1er avril. Mais comme c'était une fausse fête, ils s'offraient de faux cadeaux et se faisaient des farces. Depuis, le 1er avril est devenu la journée des farces et les gens continuèrent à s'offrir du poisson, mais des faux, puisque cette date ne correspondait plus au début de l'année.

Une autre explication est parfois donnée : au début du mois d'avril, la pêche était interdite, en France, parce que c'était la période de reproduction des poissons. Certains faisaient donc des blagues aux pêcheurs en leur offrant de faux poissons ! (Attention au * dans la lettre d'info... vérité ou blague ?)

Il y a toujours quelque chose à faire à Sénoillac !

Agenda

- Dimanche 2 Avril : Messe à 10h30 à l'église St Pierre ;
- Samedi et Dimanche 8 et 9 Avril : Festival Mali par l'association NISSODIA ;
- Dimanche 9 Avril : Messe à 10h30 à l'église St Pierre (Rameaux) ;
- Samedi 15 Avril : Vernissage à l'occasion d'une exposition d'œuvre d'art singulier aux chambres d'hôtes des Bastides du Servadou ;
- Dimanche 16 Avril : Messe à 10h30 à l'église St Pierre (Pâques) ;
- Lundi 17 Avril : Omelette de Pâques à Mauriac (Association Sauvegarde de l'église de St Martin) à partir de 12h30 ;
- Vendredi 21 et Samedi 22 Avril : Théâtre dinatoire à partir de 19h30 et pièce à partir de 21h (association Sénoillacoises les Am Acteurs)
- Dimanche 23 Avril :
 - Messe à 10h30 à l'église St Pierre (Messe en Familles) ;
 - 1^{er} tour des élections Présidentielles
 - Vente de plantes et de fleurs (Association des parents d'élèves)
- Vendredi 5 mai : 1ère amicale en nocturne de sport de quilles à partir de 18h
- Dimanche 8 mai : 2nd tour des élections présidentielles

Côté associations

(horaires consultables en mairie)

- Le LUNDI : Gym
- Le MARDI : Yoga et Théâtre
- Le MERCREDI : Ligue HOOPA/Pokemon et Danse de salon
- Le JEUDI : Activités Club Génération Mouvement et Gym